

EAN n° :
N° compteur : 2048115
Index I : 51860 kWh Index II :

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	<u>423</u>
Signature	



3344583

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE
~~DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL~~

Type d'inspection : ~~examen de conformité avant mise en service~~ / visite de contrôle
suivant : RGIE art. 66 / RGIE art. 67 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 / RGIE art. 276bis /

Complément au rapport n°
Type d'installation : ~~Normale / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage /~~
~~Modification de tension d'alimentation / Vente unité habitation~~

Type de locaux : Habitation
Lieu d'inspection : 25.1301 Rue des Wallons, 1348 L-L-N
Propriété de : MRT nasy
Mandant : M. Cosin
Installateur : Idem
TVA : 864.249.383 carte ID : Délivré à : Date :
Inspecteur : Vanoverberg n° 420 Date d'inspection : 11.06.2012

DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V - 3 x 230 V - 1 N 400V + N Protection max. : D2.P2d63A Commutateur position :
Protection principale : Disj. : D2.P2d63A Interrupteur / sectionneur : IA 2P2d63A - 300mA
Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : UVB nombre de conducteurs : 3 diamètre : 10 mm²
Câble de raccordement au réseau : type de câble : GD nombre de conducteurs : NV diamètre : NV mm²
Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau : présent / absent - Plaque d'isolation : présente / absente
Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 16 mm² Résistance de dispersion : 17,16 Ω
Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 6 Résistance d'isolement général : 3,47 MΩ
Interrupteur différentiel : Général : IA 2P2d63A - 300 mA Supplémentaire : IA 2P2d40A - 30 mA
Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - pas en ordre Contrôle boucle de défaut : en ordre - pas en ordre
~~l'Interrupteur différentiel général a été plombé par des scelles au sigle d'OCB.~~

Installation exécutée conformément aux schémas : oui ~~non~~ Etat du matériel électrique : en ordre - pas en ordre
Protection contre les chocs électriques : contact direct : en ordre - pas en ordre contact indirect : en ordre - pas en ordre
Continuité PE- et liaison équipotentielle : en ordre - pas en ordre Matériel fixe et mobile : en ordre - pas en ordre
Description : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

N : Entier de l'installation protégé via un disj 2P2d - 40A

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso.

- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordés.
- N La salle de bains le(s) compteur(s) d'eau, de gaz, le chauffage central n'est / ne sont pas encore placés.

I Neant.

CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~est pas conforme~~ aux prescriptions du RGIE.
La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 11.06.2012 ..ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension important réalisée avant cette date.
~~L'installation peut / ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délai aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.~~

Pour le directeur,
Inspecteur

gilles.vanoverberg@ocb.be

NOTE AUX ENTREPRENISES : En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera joint à la connaissance du comité.
NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au RGIE vous êtes tenu : 1) de conserver ce procès-verbal dans le dossier de l'installation électrique, 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à l'installation électrique, 3) de porter à la connaissance du Ministère des Affaires Economiques, direction « énergie électrique », tout accident survenu à des personnes, à imputer directement ou indirectement à la présence d'électricité.